



FONCTIONNEMENT DE LA DÉCHETTERIE DE L'UTO

UTILISATEURS

Les citoyens (usagers) des communes copropriétaires peuvent déposer leurs déchets contre présentation de leur carte d'accès à code-barres délivrée par leur commune respective. En cas de non présentation de la carte, les déchets sont facturés directement au client.

La déchetterie est ouverte également à tous les autres usagers (privés, artisans, entreprises) en provenance de la zone d'apports. Les prestations sont facturées directement aux usagers selon la liste de prix fixés par l'UTO.

GESTION DES ACCÈS

La déchetterie est équipée de 2 balances de pesage de 30t chacune (entrée-sortie) et d'un local de pesage reliant la balance d'entrée par un interphone. Une signalisation lumineuse guide les usagers.

PESAGE À L'ENTRÉE

- L'utilisateur positionne son véhicule sur la balance d'entrée sans descendre du véhicule.
- Il présente sa carte dans un lecteur à codes-barres qui enregistre les données du client (N° de contribuable, Nom, Prénom, Commune d'apports).
- Une caméra de reconnaissance des plaques transmet les données au logiciel de pesage.
- L'utilisateur communique par interphone le type de déchets à éliminer.
- Lorsque le feu passe au vert, l'utilisateur peut se déplacer sur les aires de déchargement surveillées.
- Il n'est pas prévu d'effectuer une pesée par type de déchets.

PESAGE À LA SORTIE

- L'utilisateur positionne son véhicule sur la balance de sortie.
- Un feu rouge indique à l'utilisateur de stopper le véhicule.
- Le réceptionniste peut effectuer la pesée de sortie.
- Lorsque la saisie est effectuée, le feu passe au vert, l'utilisateur peut quitter la déchetterie sans descendre du véhicule.

DÉCHETS ACCEPTÉS

La déchetterie offre la possibilité de collecter la totalité des déchets se trouvant sur le marché en vue de leur recyclage, soit :

- a) **Déchets urbains** (papiers-cartons, plastiques, verre, fer blanc, aluminium, textiles, chaussures, jouets, PET, capsules à café) ;
- b) **Déchets organiques** (feuilles, branches, gazon, fruits, légumes, fleurs, marcs et lies, souche de diamètre inférieur à 50cm, ceps de vignes) ;
- c) **Déchets encombrants** (cadres de fenêtre sans vitrage, ferraille, mobiliers, panneaux en bois, planches, palettes CFF, pneus avec ou sans jantes, poutres, cartons bitumés) ;
- d) **Matériaux inertes** (matériaux d'isolation, pierre, plâtre, béton, terre, verres plats ou verres de vitre) ;
- e) **Appareils électriques et électroniques** (appareils électriques légers et lourds, appareils frigorifiques, lampadaires et luminaires, matériel audio-visuel, matériel de bureau) ;
- f) **Déchets spéciaux des ménages** (déchets infectieux, huiles de moteur ou de cuisine, hydrocarbures, mazout et diesel, médicaments, piles et batteries, produits chimiques, produits de nettoyage, produits pour le traitement des plantes, restes de vieilles peinture).

La liste des déchets acceptés peut être modifiée avec l'accord des copropriétaires.

HORAIRES

Les horaires d'ouverture de la déchetterie sont adaptés à la clientèle. Ils tiennent compte des intérêts des usagers privés et des petites entreprises. Les horaires sont publiés :

- Sur le panneau d'information à l'entrée de la déchetterie.
- Sur une liste disponible à la clientèle à la réception de la déchetterie et de l'UTO.
- Sur le site internet www.utovs.ch
- Par téléphone au n° 027/205.64.40

Les horaires de base sont les suivants:

LU, ME, VE, SA :	08h00 - 11h45 13h30 - 16h45
MA, JE :	08h00 - 11h45 13h30 - 18h45
Veille de fête :	Fermeture 1 heure avant

EN PRATIQUE

Chaque ménage léonardin a reçu une nouvelle carte de déchetterie. Dès le 3 janvier 2019, la présentation de cette carte avec code barre est obligatoire. Une seule carte est distribuée par ménage.

Il est important d'utiliser en premier lieu l'éco-point de sous-gare (papiers, verres, bouteilles PET, fer, alu etc).

La déchetterie est gratuite jusqu'à 2 to (2'000 kilos) de déchets. Au-delà de cette limite, les déchets excédentaires vous seront facturés selon la moyenne de vos apports. Quant aux articles à la pièce tels que pneus, jantes, batteries, etc., (selon liste UTO / www.utovs.ch), ils vous seront intégralement refacturés.

En cas :

- de non présentation de cette carte à l'entrée de la déchetterie, les déchets vous seront facturés directement par l'UTO.
- de perte ou de vol de votre carte, nous vous prions de vous annoncer sans délai auprès du Contrôle des habitants de notre commune (027 205 76 08). Une nouvelle carte vous sera délivrée pour le prix de CHF 10.--.
- d'usage abusif de la carte par un tiers, la responsabilité du détenteur reste engagée.

Déchets autorisés :

-Déchets verts/biodéchets	-Papiers	-Huiles végétales
-Petits gravats	-Cartons	-Huiles minérales
-Verre	-Petits app. ménagers	-Piles/accumulateurs
-Bois	-Electroniques	-Batteries
-Encombrants	-Grands app. ménagers	-Tubes néons
-Ferraille/aluminium	-Frigos/congélateurs	-Ampoules économiques
-PET	-Textiles/chaussures	-Capsules en aluminium

Contact / Renseignements :
Usine de traitement des ordures du Valais central
Promenade des Berges 10 www.utovs.ch / info@utovs.ch
1958 Uvrier Tél. : 027 205 64 40

La ou le titulaire de cette carte est responsable de son usage, elle ou il est tenu d'en signaler la perte ou le vol.

Carte d'accès à la déchetterie UTO

LU-ME-VE-SA 8h00 - 11h45 & 13h30 - 16h45
MA-JE 8h00 - 11h45 & 13h30 - 18h45
VEILLE DE FÊTE: FERMETURE 1 HEURE AVANT

Présentation obligatoire

Jean Dujardin
01/01/1958
Citoyen-ne de la commune de St-Léonard



CONTACTS ET RENSEIGNEMENTS

UTO

Promenade des Berges
1958 Uvrier
027 205 64 40
info@utovs.ch
www.utovs.ch

Commune de St-Léonard

Rue Centrale 22
1958 St-Léonard
027 205 76 00
admin.stleo@st-leonard.ch
www.st-leonard.ch

PLAN

